



Garantie illimitée
et mondiale pour
les frais médicaux



Quelques mots d'explication concernant la couverture et l'assistance à l'étranger

Grâce à votre assurance hospitalisation, vous bénéficiez également d'une couverture étendue à l'étranger, ce qui vous permet d'éviter de devoir souscrire une assurance assistance voyage supplémentaire. En cas **d'hospitalisation imprévue ou planifiée à l'étranger** (après accord de votre mutuelle), vous pouvez prétendre aux **garanties suivantes** :

- + **Le remboursement des frais médicaux** à la suite d'un incident médical à l'étranger (avec système de tiers payant) ;
- + **L'assistance médicale** (notamment la communication avec le médecin traitant sur place) ;
- + **Le rapatriement ou le transport** à la suite d'une maladie ou d'un accident à l'étranger ;
- + **Les frais de recherche et de sauvetage** à concurrence de 5.000 euros ;
- + L'envoi d'un médecin sur place ;
- + L'envoi de **médicaments, prothèses et lunettes** à l'étranger ;
- + **Les frais de rapatriement des membres de votre famille assurés**, en cas d'évacuation sanitaire ou de décès d'un assuré à l'étranger ;
- + **La visite** à un assuré hospitalisé à l'étranger ;
- + **Le rapatriement** après décès d'un assuré pendant un voyage.

Conseils pratiques

- ▶ **Contactez dans les 24 h** notre assistant Inter Partner Assistance (IPA) au numéro **+32 (0)2 664 01 70**. Ils sont **joignables 24 h sur 24** et vous offriront conseils et assistance.
- ▶ Ayez toujours les données suivantes sous la main :
 - Le numéro mentionné sur votre My Healthcare Card ;
 - Le numéro de téléphone auquel on peut vous joindre ;
 - L'adresse de l'endroit où vous vous trouvez.
- ▶ En cas d'hospitalisation non planifiée à l'étranger, on vous demandera de présenter votre **Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Grâce à celle-ci, vous êtes certain(e) de payer le même tarif qu'en Belgique pour votre traitement. **Demandez cette carte à votre mutuelle avant de partir à l'étranger et gardez-la toujours sur vous !**

Attention

En raison de la crise, certains hôpitaux dans plusieurs pays (Espagne, Portugal, Grèce...) pourraient **refuser la CEAM**.

Que faire dans ce cas ?

- + Tout d'abord : **ne payez rien sur place**.
- + **Contactez votre mutuelle en Belgique**. Leurs spécialistes prendront contact avec l'hôpital qui a refusé la CEAM.
- + **Contactez aussi Inter Partner Assistance dans les 24 heures**. Via votre assurance hospitalisation, vous disposez en effet également du **système de tiers payant à l'étranger**.